

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 12 mai 2022

Étaient présents : Madame RETOURNARD, Madame KOLB, Monsieur THOMAS, Madame CAUNOIS, Madame SANDALO, Monsieur ROUSSELIN, Madame VOGUET, Monsieur BERHAUT, Madame CHIARLA, Monsieur DROUIN

Était(ent) absent(e) (s-es) excusé(e)(s-es) : Bernard VIALLETTEL par Marie-Dominique CAUNOIS, Pascal MONIOT par Michel DROUIN, Florence PARDOENS par Elise CHIARLA, Monsieur GIBRAT, Madame DESSAINT

ORDRE DU JOUR

- 1) Aménagement sécuritaire rue Edith Bourlon de Rouvre ;
- 2) Demande d'installation d'un relais de radiotéléphonie par la société HIVORY ;
- 3) Centre nautique de Chaumont-Choignes : demande exceptionnelle de subvention ;
- 4) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE 2022).
- 5) Réfection du chemin des Paquottiers

Points divers

- Présentation du lotissement des Hautes-Charrières : présynthèse des offres

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Véronique KOLB** est nommée secrétaire **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

19h14 : arrivée de M. ROUSSELIN

Délibérations du conseil

2022021 – Aménagement sécuritaire rue Edith Bourlon de Rouvre

Madame le Maire présente l'aménagement sécuritaire prévue rue Edith Bourlon de Rouvre. Ce projet est mené par les services du Conseil Départemental. Il a été présenté à la commission voirie le 28 avril dernier qui a donné un avis favorable. M. BERHAUT détaille le projet avec le cheminement piéton, l'implantation d'une écluse, d'un passage piéton trapézoïdale, ainsi que le déplacement du radar pédagogique face au 2 rue Edith Bourlon de Rouvre.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de créer un aménagement sécuritaire rue Edith Bourlon de Rouvre dont le coût prévisionnel s'élève à 120 000,00 € HT.

19h27 : arrivée de M. DROUIN

2022022 – Demande d'installation d'un relais de radiotéléphonie par la société HIVORY

La société HIVORY qui prospecte pour l'implantation de relais de radiotéléphonie, a contacté la mairie afin de recenser des terrains disponibles. Après étude, Madame le Maire propose l'installation de ce relais sur la parcelle section ZK n° 327, le long du chemin d'exploitation qui longe la voie ferrée. Le Conseil Municipal, **à la majorité (1 abstention : M BERHAUT)**, accepte que la société HIVORY installe un relais de radiotéléphonie et autorise le Maire à signer la convention.

2022023 – Centre Nautique de Chaumont-Choignes (CNCC) : demande de subvention exceptionnelle

L'équipe du CNCC, composée d'anciens et nouveaux membres du club, souhaite donner un nouveau souffle au club en redonnant vie au site autour de la Marne et du bassin d'eau-vive. Pour cela, le centre devient polyvalent dans sa pratique. Les activités se développent (randonnée et kayak polo, slalom et freestyle...) avec également un projet évènementiel. Ce projet ne verra le jour qu'avec le soutien de sponsors et surtout des collectivités locales par le biais de subventions exceptionnelles. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 300,00 €.

2022024 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2023

Madame le Maire propose de reconduire l'exonération totale des enseignes non scellées au sol si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12m² en application de l'article L.2333-8 du CGCT ainsi que les tarifs appliqués en 2022 pour l'année 2023 comme indiqué ci-dessous (les tarifs sont applicables par m² et par an). Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide des tarifs :

Enseignes : tarifs 2023				
Superficie totale inférieure ou égale à 7m ²	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , non scellées au sol	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , scellées au sol	Superficie totale supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
Exonération	Exonération	10.00€	20.00€	40.00€

Dispositifs publicitaires et pré enseignes : tarifs 2023			
Supports non numériques		Supports numériques	
Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²	Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
10.00€	20.00€	30.00€	60.00€

2022025 – Réfection du chemin des Paquottiers

Le chemin des Paquottiers, qui appartient à la commune, est dégradé surtout sur les bas-côtés. Une rénovation est nécessaire.

Le Conseil Municipal, **à la majorité (1 abstention : M. ROUSSELIN)**, décide de la réfection du chemin des Paquottiers dont le coût prévisionnel s'élève à 10 000,00 € HT.

Points divers

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur le bien immobilier suivant : DIA C0002 parcelle section 096 ZD n°98 sise 2 rue de la Fauconnière.

Présentation du nouveau lotissement des Hautes-Charrières : présynthèse des offres reçues dans le cadre d'un appel d'offre restreint.

Dates à retenir

Tirage au sort pour les **jurés d'assises** : le 25 mai 2022.

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022 :

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h45
Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 30 juin 2022

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 12 mai 2022

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD